



# Saint-Michel-En-Grève

## Lokmikael-An-Traezh

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025

JUILLET 2025

Présents : François PONCHON, Christophe ROPARTZ, Jean Max MARTIN, Brigitte LAURIN, Gilles LEBIHAN, Myrlande MARZIN, Aude RUVOEN,

Procurations : Jean Marie LUCAS, procuration à Jean Max MARTIN

Absents : Pélagie GELARD, Gilles LE BIHAN

Secrétaire de séance : Aude RUVOEN

Avant de présenter les questions à l'ordre du jour, le Maire souhaite faire part de sa très vive irritation voir de colère au regard d'un article de presse paru sur le site internet L'INTERNAUTE.

Cet article présente la plage de St Michel en Grève comme impropre voir dangereuse à la baignade.

Les efforts de la municipalité (travaux à la step, interdiction aux chiens de la plage sur un périmètre déterminé...) pour obtenir le label de qualité des eaux satisfaisante pour la baignade sont mis à mal par un article inexact.

Il est certain que les correspondants des journaux locaux sauront rétablir la vérité.

VINCIT OMNIA VERITAS

### **1/ Adoption des procès-verbaux de la séance du 6 Juin 2025**

Sans observation les procès-verbaux des séances du 6 Juin 2025 est adopté.

### **2/ Acquisition d'un tracteur et reprise de l'ancien**

Le Maire donne la parole à Aude RUVOEN qui expose que le tracteur actuel de la mairie (NEW HOLLAND TL90 ) subit une panne importante dont les frais de réparation sont estimés à 30.000 €.

Le maire souligne que le tracteur est un équipement indispensable pour les différentes activités techniques réalisées au sein de la commune. Après recherche, Aude RUVOEN indique trois propositions pour l'acquisition d'un nouveau tracteur d'occasion :

- MAZE BSA, CASE IH LUXUM 100 CH 47.000 € HT
- MAZE BSA, CASE IH MAXUM 110 CH 52.000 € HT
- SCAR, KUBOTA SERIE M6001 105 CH 55.000 € HT

La reprise de l'ancien tracteur est estimé à 11.000 € HT ;

Compte tenu de cette dépense imprévue au budget 2025 le maire indique que le financement de l'achat sera assuré par un prêt bancaire.

Une première analyse de financement fait ressortir un taux de 3,26 % sur une durée de 10 ans.

**Le conseil municipal valide à l'unanimité le choix du matériel Case IH Luxum 100 ch et les inscriptions budgétaires nécessaires au budget 2025. Le conseil charge également le maire de retenir la meilleure offre de financement auprès des banques.**

### **3/ Tarif du club de plage.**

Le maire propose de fixer les tarifs du club de plage sur les montants suivants :

- Matin (10 h 12 h) 5 € (4 € en 2024)
- Après-midi (14 h 17 h) 6 € (5 € en 2024)
- Journée 10 € (8 € en 2024)

**Le conseil adopte à l'unanimité ces tarifs**

### **4/ Questions diverses**

- Jugement correctionnel

Un jugement correctionnel a condamné Yann HOCCRY pour l'exécution de travaux non autorisés par un permis de construire. Le jugement ordonne la mise en conformité de lieux et une astreinte de 25 € par jour de retard ainsi qu'une amende de 1000 €.

- Lette de Mme la Sous-Préfète

Le maire donne lecture au conseil d'un courrier de Mme la Sous-Préfète de Lannion qui contexte l'installation des Food trucks sur la commune. Le maire proposera une réunion avec Mme la Sous-Préfète et les installations concernées pour discuter du dossier

- Demande AOT

Le maire indique que trois demandes d'AOT sont à présenter :

- Feu d'artifice du 13 Juillet
- Cinéma de plage du 2 Août
- Installation du club de plage
- 

**Le conseil adopte à l'unanimité ces tarifs**

- Pétition contre la suppression du TGV à Lannion

Le maire propose que le conseil adopte une pétition contre la suppression de deux allers-retours TGV entre Paris et Lannion (les vendredi et dimanche)

**Le conseil adopte à l'unanimité cette pétition**

- Soutien au SDIS

Le maire expose que le département demande aux communes de participer au financement du renouvellement du matériel du service d'incendie et de secours (SDIS) à hauteur de 1,5 € par habitant.

**Le conseil adopte à l'unanimité**

Le Maire lève la séance du conseil municipal à 11 H